

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE EN DATE DU 30 MAI 2013

**Présents** : M. Christian CHEVALEYRE, Maire,  
Melles Mylène CHAPUIS, Aurélie PASCAL, MM. Jacque DOUARRE, Gérard MAI, Mmes  
Véronique FAUCHER-CONVERT, Céline THENOT, Adjoints,  
MM. Jean-Claude GUELON, Gérard BERTON, Michel DAJOUX, Mmes Marie-Thérèse  
PILANDON, Anne-Marie ARNAUD-DHUIT, MM. Gérard BONNEFOY, Jean MALCROS, Mme  
Nadine BOST, M. Jean-Marie PILLER, Mme Laetitia ACHAIBI, M. Edmond BERODIAS, Mme  
Viviane BAFOIL, M. Jean AULAGNIER, Mme Simone MONNERIE (présente à partir de 18H50),  
M. Patrick BESSEYRE.

**Absents avec procuration** : M. Jean-Louis DHUIT à Mme Anne-Marie ARNAUD-DUIT, M. Henri  
JOUBERT à M. Michel DAJOUX, Mme Denise CHARBONNEL à Mme Véronique FAUCHER-  
CONVERT, Mme Pascale PERNET à Mme Laetitia ACHAIBI.

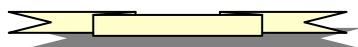
**Absents** : M. Guy DUVERGER, Mme Annik TRAIT-PROTIERE, M. Eric CHEVALEYRE.

**Secrétaire de séance** : Mme Véronique FAUCHER-CONVERT

Mr le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30 et propose d'approuver le compte rendu de la séance du 17 avril 2013 dont le secrétariat était assuré par Mr Gérard Bonnefoy. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mr Le Maire, le Conseil Municipal émet ensuite un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour des questions complémentaires suivantes :

- Section de la Rodarie : destination de la coupe 2013.
- Modifications du tableau des effectifs.
- Contrat d'apprentissage : Pôle petite enfance.
- Et *sur proposition de Mme Véronique Faucher-Convert* : Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur.

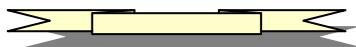


### RAPPORT D'ACTIVITES

**G Mai** : informations sur l'engagement d'une procédure de mise en concurrence en vue de la fourniture de gaz aux bâtiments communaux

**G Berton** : signale un problème de vandalisme sur le logement de la colonie de Nouarra.

*Au terme de ce bref rapport Mr Le Maire propose de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.*



### SUBVENTION : CONVENTION DE FINANCEMENT CICA

Mlle Pascal présente au conseil la demande du Cica visant à la conclusion d'une convention de financement sur trois ans portant sur une subvention annuelle de 3500 €

Mr Aulagnier et Mme Bafoil font part de leur étonnement quant à cette demande considérant que le Cica bénéficie déjà de financements provenant de la Communauté de communes.

Mr Besseyre est opposé à une aide communale rappelant, outre le financement intercommunal, que la ville a pris en charge en 2012, à hauteur de 20 000 €, les travaux nécessaires au stockage des chalets destinés aux animations de Noël. Il rappelle que cet investissement n'avait pas été prévu par le CICA lors de la présentation de son budget prévisionnel.

Mr Piller souligne que le Cica répond à un besoin mais qu'il appartient à la Commune de justifier l'attribution d'un financement spécifique ceci afin de répondre aux sollicitations susceptibles d'émaner d'autres associations.

Mlle Chapuis rappelle qu'à l'origine le Cica intervenait essentiellement pour les animations estivales. A la demande de la ville ces animations ont été étendues sur toute l'année ce qui à son sens justifie une demande de financement spécifique auprès de la Commune.

Après débats le Conseil Municipal, par vingt voix pour, cinq voix contre (Mme Bost, M. Berodias, Mme Bafoil, M. Aulagnier, et M. Besseyre)

- Donne son accord sur le principe du versement annuel d'une subvention de 3 500 €, ceci pour les années 2013, 2014 et 2015 et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

### **SUBVENTION : CONVENTION DE FINANCEMENT COMITE DE JUMELAGE**

Mlle Pascal indique qu'après avis favorable de la commission, il est proposé de contractualiser, pour les années 2013, 2014 et 2015, les relations financières avec le Comité de jumelage.

Après discussions le conseil municipal, unanime :

- Donne son accord sur le principe du versement annuel, au comité de jumelage, d'une subvention de 3 500 €, ceci pour les années 2013, 2014 et 2015 et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

### **OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS**

Unanimité sur les ouvertures et virements proposés étant précisé qu'il s'agit d'écritures effectuées à la demande expresse des services du Trésorier de la Commune.

### **TAXE SUR LES SPECTACLES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'exonérer de taxe sur les spectacles toutes les manifestations à caractère sportif organisées sur la commune d'Ambert durant l'année 2014.

**18h50 : Arrivée en séance de Mme Monnerie.**

### **CESSION DE VEHICULE**

Unanimité sur l'opportunité de cession à l'Association Tricycles d'un ancien véhicule affecté antérieurement aux services techniques – Festivités – Propreté. Prix de cession proposé : 300 €

### **PROJET DE RENOVATION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL – AVENUE DE LA RESISTANCE**

Mme Faucher-Convert rappelle à l'assemblée les objectifs affichés par la Commune en vue d'une part de conforter le pôle de formation professionnelle existant sur le territoire et d'autre part mener à bien un projet visant à satisfaire l'hébergement des jeunes en formation.

Elle souligne que, propriétaire d'un ensemble immobilier situé avenue de la résistance cadastré section YR 28, la commune pourrait permettre de satisfaire à ces objectifs en engageant, dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays d'Ambert, un programme complet de rénovation/réhabilitation de cet ensemble. Le projet consistant en effet à conforter, moderniser le pôle de formation professionnelle sur une partie des locaux et sur l'autre à créer un foyer logements à destination de jeunes travailleurs (création de neuf logements).

Dans ce cadre le rapporteur présente au conseil l'ensemble du dossier technique constitué par les services de la ville. Le devis estimatif des travaux se décomposant de la façon suivante :

- Projet pôle formation :
  - Travaux : 285.746,77
  - Frais annexes : 57.149,35
  - Total HT 342.896,12
  - Soit TTC 410.103,76
- Projet hébergement :
  - Travaux : 354.125,61
  - Frais annexes : 70.825,12
  - Total HT 424.950,73
  - Soit TTC 508.241,08

Après discussions le conseil municipal unanime:

- Approuve le dossier technique tel qu'il vient de lui être présenté pour un montant global TTC de 918.344,84 € et autorise Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès des instances susceptibles d'apporter une aide financière et à signer tout document utile à la constitution de ces dossiers.

### **CONVENTION D'UTILISATION DES BATIMENTS LA SCIERIE**

Mlle Pascal rappelle que dans le cadre du schéma de développement touristique, la Communauté de Communes du Pays d'Ambert a prévu la réhabilitation de la salle polyvalente « La Scierie » en centre de conférences – séminaires - expositions et spectacles. En synthèse ce projet a pour objet :

- De développer à Ambert une vocation d'accueil d'expositions, de séminaires et congrès. Cette filière « tourisme d'affaires » doit générer des retombées économiques avec création d'emplois sur le territoire.
- De mettre en place une salle de spectacles permanente à Ambert et de conforter la vocation associative de la salle de « La Scierie ».

Le projet englobe un périmètre comprenant terrains et bâtiments, propriété de la Commune d'Ambert, qui s'étend sur 17 242 m<sup>2</sup> répartis sur trois parcelles section BC en zone industrielle, rue de l'Industrie :

- Parcelle BC181 = 4784 m<sup>2</sup>
- Parcelle BC182 = 12149 m<sup>2</sup>
- Parcelle BC179 = 309 m<sup>2</sup>

La contribution de la Ville d'Ambert passe par la mise à disposition au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert de l'ensemble immobilier décrit ci-dessus. A cet effet, il convient qu'une convention fixant les conditions de cette mise à disposition puisse être signée entre la Ville et la Communauté de communes.

Mr Aulagnier souhaite faire une distinction entre le principe de mise à disposition auquel il est favorable et la convention elle-même laquelle à son sens nécessiterait d'être plus fouillée, plus précise.

Mme Bafoil juge sur le projet de la communauté des communes surdimensionné et indique qu'elle s'abstiendra.

Mr Malcros votera contre car il estime que rénover reviendrait plus cher à la collectivité que construire du neuf.

Après discussions et débats le Conseil Municipal, par seize voix pour, neuf abstentions (M. Joubert par procuration, M. Dajoux, Mme Bost, MM. Piller, Berodias, Mme Bafoil, M. Aulagnier, Mme Monnerie et M. Besseyre) et une voix contre (M. Malcros) :

- Approuve le principe de conclusion d'une convention de mise à disposition au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et donne tous pouvoirs à Mr le Maire aux fins de signature de cette convention et de toutes les pièces s'y rapportant.

### **ACQUISITION IMMOBILIERE : PLACE SAINT-JEAN**

Mr Mai, propose au conseil d'acquérir un immeuble cadastré section AM n°18, situé 9, Place Saint-Jean à Ambert appartenant à Madame Maria DUMEIL et M. Georges THIEBAT domiciliés 18, rue Montgolfier, Ambert. La maîtrise cet immeuble permettrait, après réhabilitation, de mettre sur le marché des appartements rénovés susceptibles de répondre à des besoins non satisfaits.

Le propriétaire a donné un accord de principe pour une cession à la commune sur la base d'un prix global de 115.000 € ce prix n'appelant pas d'observation du service des Domaines.

Mme Pilandon s'interroge sur le besoin réel dans la mesure où la Commune dispose de plusieurs appartements vacants à la cité administrative.

Mr Aulagnier intervient pour rappeler l'importance de valoriser le patrimoine existant et rappelle qu'un dossier technique a été élaboré à la demande de la commune concernant la cité administrative. Il suggère donc de le reprendre.

Après débats le Conseil Municipal, par vingt- trois voix pour, deux voix contre (Mme Pilandon et M. Berton) et une abstention (M. Besseyre) :

- Approuve ce projet d'acquisition sur la base d'un prix global et forfaitaire de 115.000 € et autorise Mr le Maire à signer l'acte authentique nécessaire à la régularisation de cette acquisition,

### **MODIFICATION DU PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE N°1 ET 2**

Unanimité sur la proposition visant à modifier le périmètre de deux bureaux de vote en transférant un certain nombre de voies du bureau N°2 au bureau N°1. Les voies transférées sont les suivantes : Avenue E. Chabrier, Impasse E. Chabrier, Rue P. de Nolhac, Allée du parc, Avenue de la Dore, Place des Fayette, Avenue G. Clémenceau et Rue A. Rodier. Sur la base de cette modification, le 1<sup>er</sup> bureau comprendra 1251 inscrits et le 2<sup>ème</sup> 1261 inscrits.

### **AFFAIRE CONTENTIEUSE**

Unanimité pour autoriser Mr Le Maire à ester en défense dans le cadre du contentieux qui oppose la commune à Mme Yvette Coste à la suite du classement, au PLU, en Zone N de parcelles lui appartenant.

Le conseil mandate l'Étude de Maître SLIWA-BOISMENU Avocat, domiciliée 13, rue Bonnabaud à Clermont-Ferrand pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

### **SIEG**

Unanimité pour l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy au Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public.

### **CONVENTION DE FOURRIERE**

Sur proposition de Mme Faucher-Convert, le conseil municipal par vingt cinq voix pour (Melle Chapuis n'ayant pas pris part au vote) valide les conditions proposées (cotisation annuelle de 0,50 €/habitant) en vue de la conclusion de la convention relative à la fourrière animale municipale passée avec l'association LAASSI, gestionnaire du refuge de La Planche.

### **FESTIVAL DE LA CHAISE DIEU**

Sur proposition de Mr le Maire, le projet de convention de partenariat avec l'association « Festival de la Chaise Dieu » est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **AFFAIRES SECTIONNALES**

Unanimité sur la proposition de l'office national des forêts concernant la destination à donner (délivrance aux ayants-droit) à la coupe 2013 de la section de « La Rodarie. Conformément à la réglementation trois garants sont désignés il s'agit de MM. Leveau, Lebroc et Nourrisson.

### **LES PLUS BEAUX DETOURS DE FRANCE – CONGRES 2013**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'Ambert assurera en 2014 l'accueil et l'organisation du Congrès 2014 de l'association des Plus Beaux Détours de France. Comme chaque année Mme Monnerie, conseillère municipale déléguée auprès de l'association des Plus Beaux Détours de France, sera amenée à participer au congrès 2013 qui se déroulera à Montargis. Dans ce cadre, il est apparu souhaitable que Mme Fabienne IGONIN, responsable de l'Office du Tourisme, puisse accompagner la représentante de la commune afin de prendre la mesure des dispositions à prendre dans la perspective du Congrès 2014 à AMBERT.

Le Conseil Municipal, unanime, donne son accord pour la prise en charge par la commune des frais engagés au titre du Congrès 2013

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Mme Faucher-Convert propose à l'assemblée de prendre, à la demande du Député, une délibération sollicitant une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration afin de financer un programme de dépenses prévues au budget 2013. Unanimité.

## **MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Compte tenu de mouvements internes au personnel (départ à la retraite d'agents) et sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal unanime décide de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe - Maçon (échelle 5).
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe - Maçon (échelle 3)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe - Electricien (échelle 6).
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe – Electricien (échelle 3)

## **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Sur proposition de Mlle Chapuis le conseil municipal unanime :

- Autorise la poursuite, à compter du 01/09/2013, du dispositif d'accueil d'un jeune apprenti « Educateur de jeunes enfants » au sein du pôle petite enfance ceci dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur ;
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le contrat d'apprentissage correspondant et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente ;
- Autorise enfin M. le Maire à solliciter les aides financières susceptibles d'être accordées dans le cadre de ce dispositif ;

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

- **Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :**
  - N° 19 : CHABROLHES BADIOU – Section AL n° 214 – 19, rue du 19 Mars – Prix : 200.000 € - Acquéreur : Mr PERNET Pierre et Mme BERNARD Françoise,
  - N° 20 : SCI LES RIVES DE LA DORE – Section BE n°s 304 et 306 – 25, rue de l'Industrie – Prix : 11.470,80 € - Acquéreur : Mr Olivier MACAUX,
  - N° 21 : BENOIST de GENTISSART JULLIEN de POMMEROL – Section AM n°s 210 et 208 – 33 et 35, Bd Henri IV – Prix : 110.000 € - Acquéreur : Mr et Mme Théodore MARTINEZ,
  - N° 22 : Sarl MAISON EVEREST – Section YR n° 40 – Beauvialle – Prix : 36.000 € - Acquéreur : Mr COUDEYRAS Christian et Mme FORESTIER Sylvie,
  - N° 23 : BENHMIDA – Section AM n°s 272 et 274 – 6/8, rue du Château – Prix : 62.500 € - Acquéreur : Mr et Mme BRESSON Yves et Mr BRESSON Julien,
  - N° 24 : Héritiers de Mr Pierre DAPZOL et Mme Jeanne CONVERT – Section AL n°s 273 et 276 – Impasse des Croves du Mas – Prix : 100.000 € - Acquéreur : Mr et Mme BAGILET Pascal,
  - N° 25 : Consorts CHEVALIER – Section AY n°s 48 et 300 – Avenue du 8 Mai 1945 – Prix : 56.000 € - Acquéreur : Mr DEBACKER Olivier et Mlle BOUAZZA Nora,
  - N° 26 : FILLIAT – Section AM n° 103 – 17, Place du Pontel – Prix : 130.000 € - Acquéreur : SCI E.M.M.A.T.H. (Mr Cyril CHAUDIER).
- **Décisions prises par délégation :**
  - Approbation de la convention conclue entre le Centre Hospitalier et la commune pour la fourniture des repas et petits déjeuners du Centre d'Hébergement Coral,

- Approbation de la convention d'objectifs et de financement conclue avec la CAF concernant le versement de la prestation de service à la structure Multi-Accueil « Pomme de Reinette »,
- Résiliation du bail de location conclu avec Mr DONOLATO Logan pour un appartement de type T1 bis situé 23 et 25, place du Châtelet – Date d'effet : 30 Avril 2013,
- Approbation de l'avenant n° 1 au lot 6 avec la SAS Eric ARTAUD pour travaux supplémentaires dans le cadre du marché « Travaux de réhabilitation de la Maison des Jeunes » - Montant HT : 320 €,
- Approbation des avenants à chaque lot du marché « Travaux de réhabilitation de la Maison des Jeunes » concernant l'index d'actualisation des prix,
- Approbation du marché avec le bureau d'Etudes GEOVAL pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de travaux de lutte contre les inondations – Montant total HT : 12.510 €,
- Emprunt auprès du Crédit Agricole pour financer une partie du programme d'investissement 2013 pour un montant de 500.000 €.
- 



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H30.